



## Lettre des élus FSU du CT de l'UCA n°9 – octobre 2017

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu ce mardi 24 octobre 2017.

### 1-Régime indemnitaire des BIATSS

En avril 2017, les élus du CT avaient voté à l'unanimité contre le projet de délibération proposé par la Présidence concernant la nouvelle politique indemnitaire des BIATSS et la mise en œuvre du **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel** (RIFSEEP). Nous nous étions opposés à plusieurs dispositions de ce texte.

6 groupes de travail se sont réunis depuis fin septembre pour discuter des nouvelles propositions de la Présidence. Ces projets ont varié à plusieurs reprises ; des propositions inacceptables ont été faites. Les élus FSU ont été au premier plan pour s'y opposer, faire valoir les principes de transparence, d'égalité de traitement et pour défendre la situation particulière des catégories C, des catégories B, des agents perdant tout ou partie de leur NBI, des informaticiens de la BAP E mais aussi des Agents non Titulaires (ANT). Seuls ou avec d'autres élus, nous sommes parvenus à convaincre l'administration de renoncer à la plupart des projets sur lesquels il y avait désaccord. Nous avons également obtenu des avancées pour certains, parfois importantes (Agents non titulaires), parfois insuffisantes (catégories C et B). **Voir le tableau joint avec les montants.** Plusieurs désaccords persistent néanmoins.

Ce qui a été acté :

Harmonisation des primes de base par corps ou grade : Tous les agents d'un même corps (en C et B) ou d'un même grade (en A) toucheront le même montant du socle de l'IFSE, le régime indemnitaire remplaçant les ex IAT, PFR, IFTS ou PPRS (voir notre tract explicatif de 2015 sur le RIFSEEP **ICI**). En EPLE, Services ou dans d'autres Universités, ces montants peuvent varier d'une façon importante pour les agents d'un même corps. Nous avons obtenu que l'IFSE ne s'applique pas dans cette dimension.

L'harmonisation se fait sur la situation la plus favorable entre UDA et UBP pour tous les agents, hormis les CASU, DDR Hors classe, IGE HC et 1ère classe et Attachés principaux. Les baisses sont compensées pour les agents concernées (voir ci-dessous) mais cela signifie des primes moins importantes pour les entrants ou promus sur ces postes.

Garantie indemnitaire individuelle : Le décret instaurant le RIFSEEP stipule qu'aucun agent ne peut voir ses indemnités diminuer au moment du passage au RIFSEEP (ceux touchant la NBI n'ont pas cette garantie). Les agents de catégorie A voyant leur ex PPRS ou IFSE baisser, auront donc une compensation, tout comme ceux ayant une baisse de leur ex PFI.

Rétroactivité des mesures. L'ensemble des primes harmonisées l'est à **partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017**, ce que nous revendiquions depuis le début. La veille du CT nous avons néanmoins eu la très mauvaise surprise de découvrir que la Présidence excluait une partie des personnels de cette mesure : **les**

**informaticiens dont les primes informatiques ne seront harmonisées qu'au 1er janvier 2018. La FSU a jugé ce revirement inacceptable**, constatant que cela allait pénaliser fortement plusieurs agents de l'ex UDA qui touchent 50 € par mois de Primes de Fonction Informatiques (PFI) quand leurs homologues de l'ex UBP en touchent 270 € minimum, soit 2500 € d'écart sur l'année pour des agents du même établissement et sur les mêmes fonctions ! Devant notre opposition, et les mises en garde d'autres élus, le Président a décidé de différer au prochain CT la discussion sur ce régime des informaticiens. La FSU défendra l'égalité de traitement pour tous au 1er janvier 2017.

Pas de mise en place d'une prime à la performance à l'UCA : Les élus FSU ont combattu avec fermeté le projet d'introduire in extremis le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à l'UCA! Le CIA est le second élément constitutif du RIFSEEP avec l'IFSE. Les textes réglementaires disent qu'il vise à reconnaître l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent, sur la base de la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés lors des entretiens annuels. Autrement dit, **c'est une prime à la performance**, que l'unanimité des syndicats présents à l'UCA a toujours refusé de voir mise en place. L'Administration a affirmé d'abord que le CIA était la seule possibilité réglementaire permettant de compenser la perte de NBI chez certains agents. Nous avons récusé cette affirmation en Groupe de travail puis par écrit auprès du Président. Et nous avons obtenu un recul sur ce point. **Le CIA ne sera pas appliqué à l'UCA.**

Mesures pour les agents C et B : La délibération ne contient plus d'engagements à passer à 300 € en C et 400 € en B au 1<sup>er</sup> septembre 2019, comme cela avait été proposé dans la délibération soumise en avril. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les C seront tous à 261 € par mois et les B à 377 €. Nous n'avons pu faire acter qu'une progression à 270 € en C, au 1<sup>er</sup> septembre 2017, et 383 € en B. Même si le Président a souligné que les agents C et B étaient les seuls à **tous** avoir une augmentation au 1<sup>er</sup> septembre 2017, nous avons insisté sur le fait que **le compte n'y était pas ! Le Président s'est engagé oralement à ce que d'ici la fin de sa mandature, les C passent à 300 € et les B à 400 €**. Il a ajouté que si cela était possible avant 2020, cela serait fait. Même si ces promesses n'engagent que lui et qu'elles ne correspondent pas à ce que nous revendiquions initialement (passage au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des C à 300 € et des B à 400 € minimum avec progressivité pour ceux du plus haut grade (comme les A), nous saurons les rappeler chaque année.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) : La NBI coexiste avec le RIFSEEP. Elle est versée aux agents « exerçant une responsabilité particulière en terme des fonctions exercées » ou « exigeant la détention et la mise en œuvre d'une technicité particulière »... des critères subjectifs. Les agents concernés touchent entre 15 et 50 points d'indice supplémentaires. L'UCA dispose de 2815 points à distribuer quand il en aurait fallu 3800 pour tous ceux éligibles aux critères -différents- des ex UDA et UBP. De nouveaux critères, à la fois objectifs mais aussi plus restrictifs, ont donc été mis en place, aboutissant à ce que 33 agents touchant avant la NBI soient exclus de ce tableau, et que 14 autres perdent une partie de leur NBI. La Présidence proposait de compenser ces pertes à 100 % en 2017, à 50 % en 2018 puis de cesser toute compensation. La FSU a été la seule à demander que **les agents concernés conservent l'intégralité de leurs montants, sans limite de temps**, tant qu'ils conservent les fonctions éligibles à la NBI jusqu'à présent. La Présidence nous a donné satisfaction la veille du CT. Cependant, la compensation ne se fait plus sur l'enveloppe NBI (qui est de l'indiciaire) mais sur l'enveloppe indemnitaire, ce qui est moins intéressant en terme de cotisations retraite. Nous sommes néanmoins satisfaits d'avoir obtenu cette garantie.

**La FSU n'est absolument pas demandeuse de la suppression de la NBI et de sa transformation en IFSE.** Nous défendons l'indiciaire par rapport à l'indemnitaire.

Primes pour les informaticiens : La Prime de Fonction Informatique versée à tous les informaticiens de la BAP E disparaît mais les fonctions exercées par ces agents continuent d'être reconnues par une **prime fonctionnelle s'ajoutant à l'IFSE socle**. La FSU a combattu avec force plusieurs propositions très dangereuses et a eu gain de cause.

La présidence a entendu nos arguments demandant le retrait d'un dispositif qui prévoyait de verser 50 € de plus par mois aux agents qui seraient systématiquement dans un cadre de mutualisation, critère arbitraire et stigmatisant contre certains, informaticiens en labo notamment.

Ensuite, nous avons obtenu que tous les informaticiens de la BAP E soient éligibles, et pas seulement "les agents de DSI" ou ceux "justifiant de très fortes compétences informatiques" comme le projet de délibération initial le prévoyait. La première formule excluait des collègues de labo, la seconde ouvrant la voie à l'arbitraire pour dire qui a, ou pas, de « très fortes compétences ».

La question de l'ex PFI sera discutée et votée lors du prochain CT. Rappelons qu'il existait de fortes disparités entre UDA et UBP puisque 24 informaticiens sur 30 issus de l'ex UDA touchent entre 50 et 270 € de PFI par mois tandis qu'à l'ex UBP, 9 agents touchent 270 € par mois, et les 47 autres des montants supérieurs. Hormis quelques cadres, les informaticiens de l'ex UDA étaient **et restent** très mal traités !

Instauration de nouvelles primes fonctionnelles. Cette partie de la délibération, comme l'ex PFI, n'a finalement pas été soumise au vote. Elle avait suscité plusieurs désaccords, en partie des élus FSU.

La Présidence n'abandonne pas l'idée du principe du versement d'une majoration de l'IFSE mais ne la réserve plus aux agents d'un grade d'un seul corps. Le CT du 30 novembre étudiera les critères proposés pour être éligible à cette majoration.

De même, la Présidence recule au CT du 30 novembre une majoration de l'IFSE pour les principaux responsables administratifs de l'université (DGS, agent comptable, administrateurs, directeurs et responsables de services centraux, de composantes ou chargés de missions). La FSU avait contesté certaines des propositions initiales concernant cette **Prime de fonctions à responsabilités administratives**.

Agents Non Titulaires: Depuis le début de l'année, la FSU a été la seule à défendre le principe du versement de primes à tous les ANT, qu'ils soient issus de l'ex UDA, de l'ex UBP ou recrutés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par l'UCA. **Nous avons été les seuls à voter contre la Charte des contractuels au printemps, qui établit que les nouveaux ANT n'auront pas de primes.** Alors que la Présidence refusait initialement de le proposer, la FSU a été à la pointe pour obtenir l'unanimité syndicale en faveur du versement de primes aux ANT de l'ex UBP, et ce avec effet rétroactif dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, **sous réserve d'avoir un an d'ancienneté.** Ces agents vont toucher les mêmes montants que celles perçues par les ex UDA soit 75€ par mois pour les C, 150 € pour les B et 225 € pour les A. Nous nous félicitons de cette avancée. **La FSU a cependant rappelé son désaccord avec la partie de la délibération qui exclut de ce dispositif les ANT recrutés depuis le 1<sup>er</sup> janvier.** Nous avons été malheureusement seuls à défendre cette position de simple équité. Rappelons aussi qu'il existait 3 paliers de primes par niveaux de recrutement à l'ex UDA et que certains agents non titulaires (CDD ou CDI). Aucune transparence n'a été faite sur le maintien ou non de ce dispositif.

**La FSU a décidé de s'abstenir lors du vote.** Elle acte positivement les avancées obtenues et la prise en compte de nombre de nos demandes. Elle rappelle néanmoins que la délibération est en deçà de celle d'avril pour les C et B, et qu'elle ne peut cautionner la situation faite aux ANT recrutés depuis 2017.

Vote sur la délibération régime indemnitaire BIATSS (hormis question NBI) :

Pour : 11 (dont 10 SNPTES)

Abstentions : 9 (dont 5 FSU et 3 FO)

Vote sur nouveau régime NBI

Pour : 17 (10 SNPTES, 5 FSU, 1 UNSA, 1 SGEN CFTD)

Abstentions : 3 FO

## 2-Campagne d'emplois Enseignants-Chercheurs

Le tableau présenté, contrairement à ce qui existait auparavant, n'indiquait pas les composantes où les postes étaient vacants, mais seulement celles où les postes vacants étaient proposés d'être pourvus. Notre vigilance a permis de découvrir que sur les 45 postes vacants ou susceptibles de l'être, 3 n'apparaissaient pas. Le Président a confirmé que « 3 postes n'étaient pas pourvus » et que cela permettait de garder des marges de manœuvres pour accompagner les évolutions dans les composantes. Il y a peu, on parlait de postes « gelés », susceptibles là aussi d'être dégelés. Pour la FSU, il s'agit plus sûrement de postes supprimés !

Rappelons qu'à l'UBP, 37 postes d'enseignants chercheurs ont été gelés depuis 2014 et qu'aucun n'a été « dégelé ».

En outre, les effectifs étudiants ont encore augmenté en cette rentrée (la FSU a demandé les chiffres lors du CT mais n'a pas obtenu de réponse).

Au final, cette campagne d'emploi aboutit à ce que des postes vacants dans certaines composantes ne soient pas pourvus mais **redéployés ailleurs**, tandis que **3 autres sont gelés** et que les effectifs étudiants augmentent. **La dégradation des conditions de travail des enseignants, et d'étude pour les étudiants, ne peut donc que se prolonger.** Rappelons qu'au niveau national, le projet de budget du gouvernement Macron Philippe prévoit 0 création de poste dans le Supérieur alors qu'il y a eu 60000 inscrits en plus !

Vote sur la campagne d'emplois enseignants-chercheurs :

11 Pour (10 SNPTES et 1 SGEN CFDT)

9 abstentions (5 FSU, 3 FO, 1 UNSA)

En marge de cette campagne d'emplois, un représentant FSU a indiqué notre défiance envers ce qu'on appelle la « **tenure track** » ou « politique des talents » qui permet, dans le cadre du projet i-site, de recruter des enseignants de façon dérogatoire par rapport aux procédures réglementaires. La FSU refuse que cette « tenure track » se substitue aux règles normales. Le président a répondu que c'était une politique très limitée, et sous le contrôle des instances et soumise à évaluation.

Notre vigilance reste entière.

## 3-Règlement intérieur

Les élus FSU se sont abstenus. Ce règlement n'est que le copié-collé du règlement type proposé dans la circulaire d'application du décret instaurant les CT. Les élus n'ont donc aucune marge pour remettre en cause les dispositions que nous contestons.

## 4-Questions diverses

Parking centre ville : La FSU est intervenue pour signaler les craintes émises par des collègues sur les conséquences des nouvelles règles d'attribution des places de parking. D'une part, ils s'étonnent que cette décision soit prise en cours d'année ce qui peut générer des difficultés importantes pour les agents qui n'auraient plus de place et devraient prendre leurs dispositions autrement, notamment ceux avec enfants. On demande aux agents en pleines vacances scolaires de répondre pour dans une semaine !

Inquiétude aussi sur le caractère uniquement dérogatoire des places pour ceux avec enfants en crèches ou bas âge, avec crainte de ne pas avoir systématiquement une place.

Paiement des heures complémentaires des Enseignants chercheurs : Un élu FSU a présenté la démarche en cours par le SNESUP-FSU pour contester le régime du paiement des heures complémentaires des Enseignants chercheurs. Le SNESUP conteste le caractère réglementaire du mode de calcul et de rémunération des heures complémentaires, des décisions votées lors du CA du 30 juin 2017. Ce mode de calcul, selon les chiffres avancés, retirerait 600000 € par an de la poche des enseignants effectuant ces heures complémentaires !

Le Président a dit qu'il était en attente d'une confirmation par les services du Rectorat du caractère réglementaire du texte voté au CA. Il se dit par ailleurs ouvert à une discussion sur ce sujet en 2018.

**Tous les compte-rendus de CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique :** <http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

**Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.**

Claude Mazel  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire section science SNESUP UBP  
[mazel@isima.fr](mailto:mazel@isima.fr)

Eric Panthou  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire académique Snasub-FSU  
[Eric.panthou@uca.fr](mailto:Eric.panthou@uca.fr)  
06.62.89.94.30

Antonio Freitas  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire SNESUP IUT  
[antonio.freitas@uca.fr](mailto:antonio.freitas@uca.fr)

Abdel Belkorchia  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
[abdel.belkorchia@uca.fr](mailto:abdel.belkorchia@uca.fr)

Natacha Demanget  
Élue FSU Comité Technique (titulaire)  
[nathacha.demanget@uca.fr](mailto:nathacha.demanget@uca.fr)

Blaise Pichon  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[Blaise.pichon@uca.fr](mailto:Blaise.pichon@uca.fr)

Loïc Chabot  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[Loic.chabot@uca.fr](mailto:Loic.chabot@uca.fr)

Jean-François Brugère  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[j-f.brugere@uca.fr](mailto:j-f.brugere@uca.fr)

Frédéric Chausse  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[frederic.chausse@uca.fr](mailto:frederic.chausse@uca.fr)

Martial Noël  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
[martial.noel@uca.fr](mailto:martial.noel@uca.fr)